



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 85444

Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud interroge Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur l'exposition aux obligations souveraines des banques européennes. En effet, la publication des tests de résistance est censée prouver aux investisseurs que les 91 banques de l'Union européenne passées au crible peuvent supporter une nouvelle crise économique et financière et que les autorités sont capables de résoudre les problèmes des établissements qui ne passeraient pas les tests. Le Comité européen des contrôleurs bancaires a demandé aux banques de fournir toutes les informations relatives à leurs avoirs en matière de dette souveraine, laissant toutefois la responsabilité de la publication aux banques et aux superviseurs nationaux. La publication de ces avoirs pourrait mettre fin à l'incertitude entourant l'exposition des banques européennes aux dettes grecque, espagnole et portugaise, les trois pays ayant à ce jour le plus de mal à convaincre de leur capacité à soutenir une dette élevée en période de croissance faible. Elle lui demande l'avis du Gouvernement sur les résultats de ces tests.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85444

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2010, page 8435

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)